

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2007

TRACTANDA :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 avril 2007 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet).
2. Approbation des statuts de la Corporation de triage forestier de La Berra
3. Approbation du nouveau règlement du cimetière
4. Fixation du taux des centimes additionnels sur les successions et donations
5. Budget 2007
 - 5.1 Budget de fonctionnement
 - 5.1.1 Présentation
 - 5.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.2 Budget des investissements
 - 5.2.1 Présentation
 - 5.2.1.1 Contribution de solidarité à l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère
 - 5.2.1.2 Réfection de la route de Villaret
 - 5.2.1.3 Aménagement trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape
 - 5.2.1.4 Participation financière à la SRM La Berra
 - 5.2.1.5 Participation 2008 au PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
 - 5.2.1.6 Aménagement d'un Jardin du Souvenir
 - 5.2.1.7 Révision du PAL (Plan d'Aménagement Local)
 - 5.2.1.8 Réfection de la toiture du Chalet de la Combert
 - 5.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
6. Présentation du plan financier pour information
7. Budget 2008 du Foyer St-Joseph
 - 7.1 Budget de fonctionnement
 - 7.1.1 Présentation
 - 7.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 7.2 Budget des investissements
 - 7.2.1 Présentation
 - 7.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 7.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
8. Nomination de l'organe de révision pour 2008
9. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Régionale La Gruyère (ARG)
10. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
11. Approbation des nouveaux statuts de l'Association des Communes pour l'Ecole du Cycle d'Orientation (CO de la Gruyère)
12. Divers

Assemblée communale ordinaire, convoquée par un avis dans la « Feuille Officielle » n° 49, dans « Le Messenger », par affichage au pilier public et par convocation « tous ménages ».

Participation : 84 citoyennes et citoyens

M. le Syndic, Joël Brodard, ouvre l'assemblée à 20h15 et salue les participants.

Nomination des scrutateurs : MM. Patrick Tinguely et Stéphane Risse

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2007

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation du procès-verbal du 23 avril 2007 :

APPROBATION : OUI 72 / CONTREPARTIE 0

POINT 2. APPROBATION DES STATUTS DE LA CORPORATION DE TRIAGE FORESTIER DE LA BERRA

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Casimir Brodard, Conseiller communal responsable des Forêts.

En préambule, **M. Casimir Brodard** précise que les statuts ne seront pas lus, étant donné qu'ils ont été publiés intégralement dans l'Expression Villageoise et étaient également consultables au secrétariat communal.

En application de la Loi sur les Forêts et la protection contre les Catastrophes Naturelles (LFCN) du 2 mars 1999, les Communes de Corbières, Hauteville, Pont-la-Ville, Villarvolard et La Roche envisagent de se constituer en Corporation de Triage dès le 1^{er} juillet 2008.

Il est prévu que la Corporation de triage fonctionne selon le principe de la gestion individuelle par propriétaire. Cela signifie que chaque membre reste propriétaire de ses surfaces, décide des travaux à réaliser sur ses propriétés et tient sa propre comptabilité forestière.

M. Casimir Brodard rappelle enfin que les subventions ne seront désormais plus versées qu'aux corporations.

Questions/Remarques

M. Casimir Brodard répond à divers citoyens qui souhaitent obtenir des informations sur le personnel, la création d'une équipe forestière ainsi que la composition du comité.

Vote à mains levées

Approbation des statuts de la Corporation de Triage forestier de La Berra :

APPROBATION : OUI 63 / CONTREPARTIE 1

POINT 3. APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Thierry Moret, Conseiller communal responsable du cimetière.

En préambule, **M. Thierry Moret** précise que le règlement soumis au vote ne sera pas lu, étant donné qu'il a été publié intégralement dans l'Expression Villageoise et qu'il pouvait également être consulté au secrétariat communal.

Il relève que le règlement actuel du cimetière ne correspond plus à ce qui se passe aujourd'hui et qu'il a dès lors été décidé d'en établir un nouveau, qui prévoit notamment la création d'un Jardin du Souvenir.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation du nouveau règlement du cimetière :

APPROBATION : OUI 58 / CONTREPARTIE 0

POINT 4. FIXATION DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer, Conseiller communal responsable des finances.

M. Philippe Kilchoer communique qu'en septembre 2007, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD). Cette nouvelle loi, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, abroge et remplace l'actuelle loi sur les droits d'enregistrement. Cela signifie que la nouvelle LISD s'appliquera aux successions ouvertes et aux donations effectuées dès le 1^{er} janvier 2008.

Le taux maximal fixé par la nouvelle loi est de 70% et s'applique sur le total des droits de succession et donations. Le pourcentage des centimes additionnels varie en fonction du degré de parenté.

Le Conseil propose dès lors de maintenir ce taux au maximum autorisé de 70%.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation du nouveau taux des centimes additionnels sur les successions et donations, à Fr. 0.70, dès le 1^{er} janvier 2008 :

APPROBATION : OUI 70 / CONTREPARTIE 0

POINT 5. BUDGET 2008

Point 5.1 Budget de fonctionnement

Point 5.1.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer pour la présentation du budget de fonctionnement.

0. Administration :

Dépenses : Fr. 645'630.00 Recettes : Fr. 227'650.00

Dans ce chapitre, légère augmentation due à l'augmentation des charges sociales et à l'adaptation des salaires. Par contre, diminution des frais de location équipement informatique, pour un leasing qui arrive à échéance le 30 juin 2008.

1. Ordre public :

Dépenses : Fr. 139'320.00 Recettes : Fr. 93'530.00

Achat de matériel pour le service du feu (5'000.-). Il s'agit de 4 nouvelles radios.

Concernant la protection civile, les chiffres sont définitifs en fonction des constructions réalisées durant l'année. Des contributions sont facturées lors de constructions de villas ne prévoyant pas d'abris PC et sont mises en réserve, puis prélevées de cette réserve et reversées aux propriétaires lors de réalisation d'abris privés.

2. Enseignement et formation :

Dépenses : Fr. 1'307'250.00 Recettes : Fr. 37'560.00

Augmentation des frais des écoles spécialisées, due à la suppression de subventions de la Confédération.

Formation professionnelle : contribution en fonction du nombre d'apprentis domiciliés et formés dans la commune.

Administration scolaire : augmentation du combustible, étant donné que le bâtiment de l'école chauffe également la Halle Sport & Culture. Une participation est ensuite refacturée à la Halle.

3. Culte, culture et loisirs :

Dépenses : Fr. 218'260.00 Recettes : Fr. 78'200.00

Participation au Conservatoire en diminution (moins d'élèves), selon statistiques du Conservatoire.

Sentiers pédestres : Réfection du sentier qui monte à l'école depuis chez le Dr Etienne ainsi que le sentier pédestre secteur Le Brand-Le Gîte. Ces entretiens sont désormais à charge de la Commune et non plus à charge de la Société de Développement. Ces travaux seront effectués par le personnel communal.

4. Santé

Dépenses : Fr. 367'090.00 Recettes : Fr. 21'480.00

Augmentation dans le cadre de la participation aux soins et aide familiale à domicile.

5. Affaires sociales

Dépenses : Fr. 726'350.00 Recettes : Fr. 16'000.00

Avec la mise en place de la RPT (*réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons*), nous ne participons plus au financement de l'AVS, et des prestations complémentaires AVS et AI. Le financement des prestations AI a fortement diminué. Notre participation aux dépenses cantonales de l'assurance-maladie a été supprimée.

Cette suppression est remplacée par un montant équivalent dans le cadre des participations aux dépenses cantonales institutions spécialisées et handicapés.

6. Transports et communications

Dépenses : Fr. 432'540.00 Recettes : Fr. 64'050.00

Entretien des routes et éclairages : Il est prévu de modifier 4 passages à piétons, afin de répondre aux nouvelles exigences. Il s'agit des passages à piétons du Rohr, du Zible, du Stoutz et de Villaret.

Augmentation de 15% du prix d'achat des cartes journalières CFF, répercutée sur le prix de vente (de 35.- à 38.-).

7. Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 522'226.00 Recettes : Fr. 372'550.00

Réseau d'eau : Augmentation de l'entretien des hydrants, qui nécessitent un entretien, en fonction du rapport établi par la maison Hinni.

De par le nouvel investissement, augmentation dans le cadre des amortissements.

8. Economie

Dépenses : Fr. 528'270.00 Recettes : Fr. 527'740.00

Agriculture : La participation au fonds d'allocations familiales est prise en charge par le canton et non plus par les communes.

Forêts : Situation très difficile à évaluer. Actuellement, le déficit (256'000.-) a été prélevé sur la réserve forêts. On peut également constater que les subventions ont fortement diminué.

A la suite de l'entrée en vigueur de la corporation, les dépenses vont diminuer.

9. Finances et impôts

Dépenses : Fr. 899'106.00 Recettes : Fr. 4'340'370.00

Les recettes provenant des impôts sont identiques au budget 2007 et basés sur la statistique du Service des Contributions.

Un montant de 10'000.- a été budgétisé pour des dépenses non spécifiées.

Récapitulation des comptes de fonctionnement :

Dépenses : Fr. 5'786'042.00 Recettes : Fr. 5'779'130.00

Il résulte donc un excédent de charges de Fr. 6'912.00.

M. Philippe Kilchoer donne également un aperçu de la situation financière de la Commune.

Situation à fin 2006 :	Crédits LIM	Fr. 1'750'698.-
	Emprunts bancaires	Fr. 5'954'500.-
	Total des dettes	Fr. 7'705'198.-

Capacité financière :	Crédits disponibles	Fr. 2'543'676.-
	Capacité d'emprunt	Fr. 6'735'391.-
	Capacité totale d'investissement	Fr. 9'279'067.-

Dette par habitant au 31.12.2006 :	Fr. 3'092.-
Dette moyenne par habitant des communes fribourgeoises :	Fr. 2'171.-

Point 5.1.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2008. Nous avons relevé que la couverture de l'approvisionnement en eau, ainsi que celle de la protection des eaux, est de respectivement 67% et 65%. La législation actuelle demande une couverture minimum de 70%, en attendant la nouvelle loi qui fixera ce taux à 100%. Toutefois, le budget reste équilibré.

Dès lors, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

En réponse à la remarque de la Commission financière, **M. Philippe Kilchoer** précise que pour respecter le degré de couverture des tâches environnementales, le Conseil a déjà envisagé d'augmenter les tarifs de l'eau potable. Quant au tarif des eaux usées, il a déjà fait l'objet d'une adaptation en juillet 2006, mais il devra certainement être à nouveau adapté, afin de répondre aux exigences de la nouvelle RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), qui demande une couverture à 100% des tâches environnementales.

La parole n'est pas demandée. **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que le vote du budget de fonctionnement se fera en même temps que le budget d'investissement.

Point 5.2 Budget des investissements

Point 5.2.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, précise que chaque Conseiller présente les investissements concernant son dicastère.

En préambule, **M. Philippe Kilchoer** présente le budget des investissements 2008, avec un excédent de charges de Fr. 1'547'960.-.

Point 5.2.1.1 Contribution de solidarité à l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère

Présentation par Mme Isabelle Yerly

Ce projet a officiellement démarré en juillet 2003. Il réunit les 12 communes riveraines, deux districts et les deux sociétés de développement qui ont constituées l'Association du Sentier du lac de la Gruyère dans le but de mener à bien la construction et l'entretien du sentier pédestre autour du lac. Cette Association n'a aucun but lucratif. Pendant 4 ans, il y a eu plus de 50 séances.

Les 12 communes concernées, membres de l'Association de droit privé (Botterens, Pont-la-Ville, Broc, Rossens, Marsens, La Roche, Hauteville, Corbières, Pont-en-Ogoz, Morlon, Echarlens et Villarvolard) ont acceptées de prendre en charge Fr. 450'000.- sur trois ans selon la clé de répartition telle que mentionnée dans « L'Expression Villageoise ».

Le coût global des investissements est de Fr. 1'300'000.- A relever encore la participation du Groupe E sous forme de prestation et d'argent liquide pour un montant de Fr. 200'000.- et de la protection civile pour un montant de Fr. 150'000.- en prestations. Ce projet étant inscrit dans le concept directeur du tourisme gruyérien, l'ARG participera financièrement à l'aménagement de ce sentier à raison de Fr. 500'000.-.

L'investissement de notre commune, d'un montant de Fr. 37'500.-, correspond à la contribution de solidarité, échelonnée sur 3 ans à raison de Fr. 12'500.- par année.

Ce projet plurifonctionnel contribue directement à la mise en valeur touristique du lac de la Gruyère. La promotion du sentier permettra ainsi la valorisation d'une offre touristique du lac. En effet, une fois les travaux d'aménagements terminés et mis en œuvre, les habitants de notre commune et les touristes pourront parcourir le tour du lac, les pieds au sec, et disposeront d'espaces de détente, d'équilibre et de ressourcement. La Roche se doit être un lieu attractif touristique non seulement en hiver mais également en été, et ce projet y contribue de manière certaine.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 37'500.-, financé par l'utilisation des capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour la contribution de solidarité à l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Meinrad Kolly intervient concernant le sentier reliant Pont-la-Ville à La Roche, pour rejoindre Les Frandières. Au vu de l'augmentation du trafic en direction de la place de sport, il souhaiterait que ce sentier soit mis en valeur. **M. le Syndic, Joël Brodard**, informe que le Conseil prend note de cette intervention.

Approbation

Vote à mains levées

Contribution de solidarité à l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère, pour un montant de Fr. 37'500.-, et son financement

APPROBATION : OUI 64 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2.1.2 Réfection de la route de Villaret

Présentation par Mme Isabelle Yerly

L'entretien de cette route est absolument nécessaire pour le motif qu'elle est dans un état déplorable, et que de l'eau se déverse chez les riverains voisins de la route, dans leurs immeubles, dès qu'il pleut suffisamment.

Sur le principe, le Conseil pense que tout le monde est d'avis qu'il faut la refaire, respectivement l'entretenir. Toutefois, il reste la question du financement de ces coûts.

A ce sujet, bien qu'il s'agisse d'une route communale, une convention a été passée respectivement en 1990 et 1991 avec deux entreprises de la place pour que celles-ci assument cette réfection, étant donné qu'elles sont les principales utilisatrices de cette route. Pour le Conseil, l'idée de mettre cette route au budget est d'avoir l'autorisation de pouvoir refaire cette route en cas de besoin, puisque ceci est un droit des riverains envers la commune de pouvoir bénéficier d'un accès correct et praticable menant de leur propriété à la route cantonale.

Ce poste au budget permettra ainsi à la Commune de financer ces réfections, qui devront certainement être effectuées prochainement, suivant l'état précaire de cette route, puis de se retourner ensuite contre les entreprises concernées pour qu'elles assument cet entretien, conformément à la convention qu'elles ont signée à l'époque, et qu'elles devront respecter. Ce poste ne devrait rien coûter à la Commune hormis la partie qu'il lui incombe d'entretenir, le rôle de la Commune étant de servir d'intermédiaire pour le financement immédiat en attendant la participation des entreprises concernées.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 145'500.-, financé par l'utilisation des capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour la réfection de la route de Villaret. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

A la question de **M. Dominique Kolly, M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que le tronçon prévu part de la route cantonale jusqu'à la dernière habitation.

Approbation

Vote à mains levées

Réfection de la route de Villaret, pour un montant de Fr. 145'000.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 77 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2.1.3 Aménagement trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape

Présentation par Mme Isabelle Yerly

Il s'agit d'un crédit d'investissement reporté qui avait déjà été voté et approuvé par l'assemblée l'année passée. Cet ouvrage n'a pas pu être réalisé en 2007 à la suite du retard pris lors de la construction de la 1^{ère} étape ainsi que du permis de construire. Pour des raisons formelles, cet investissement vous est à nouveau soumis pour approbation, en tenant compte d'une légère augmentation au vu des offres concrètes que nous avons reçues et de l'augmentation des coûts de construction.

Cette réalisation n'ayant pu se réaliser en 2007, elle est à nouveau soumise à votre approbation.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 97'700.-, financé par l'utilisation de capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour l'aménagement du trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Aménagement trottoir, secteur Villaret, 2^{ème} étape, pour un montant de Fr. 97'700.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 72 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2.1.4 Participation financière à la SRM La Berra

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Nicolas Brodard, vice-président du Conseil d'Administration de la SRM La Berra, afin de nous présenter le projet de remplacement du télésiège.

Présentation « technique » du projet

En préambule, **M. Nicolas Brodard** fait l'historique de la station de La Berra, de sa fondation en 1928 à ce jour. La concession pour le télésiège arrive à échéance définitive en 2014, soit demain. **M. Nicolas Brodard** présente à l'écran de nombreuses informations.

M. Philippe Gaillard, Chef d'exploitation de la SRM La Berra, apporte des explications techniques sur le projet. Un mandat a été donné à l'entreprise Glassey. Après avoir étudié plusieurs possibilités de rejoindre le sommet de La Berra avec une installation portée, le projet retenu passera par le Plan des Gouilles. Il s'agira d'un télésiège à 4 places débrayable avec une station intermédiaire. Le but d'un télésiège est de pouvoir le faire fonctionner également en été. Cette option permettrait de supprimer le télésiège qui rejoint le sommet et qui pose quelques problèmes.

M. Nicolas Brodard précise que le Comité de Direction a souhaité présenter le projet cet automne au Conseil communal, qui a immédiatement compris l'importance de la demande et a décidé de prévoir une participation financière à son budget 2008. Par la suite, les autres communes-partenaires seront abordées, et d'autres sources de financement seront recherchées. Une augmentation du capital-actions est également envisagée. Il relève encore que sans une réponse positive de l'Assemblée ce soir, cela devient presque un défi impossible pour la suite de la recherche de fonds.

Le projet de remplacement du télésiège s'élève à Fr. 11'836'000.-. Il s'agit d'un projet ambitieux. Des contacts ont déjà eu lieu avec l'Etat, mais rien n'est acquis. Toutes les subventions sont dépendantes du financement complet.

Questions/Remarques concernant l'aspect technique

M. Louis Risse souhaite savoir ce que vont devenir les autres anciennes installations. **M. Philippe Gaillard** précise que la concession pour les télésièges n'a rien à voir avec le télésiège. Si les télésièges sont entretenus de manière correcte, ils pourront continuer à être exploités. Toutefois, il est envisagé de supprimer le T4 (très dangereux) ainsi que le T3 ; les autres devraient rester en place, mais cela est encore à définir et il est prématuré d'en parler aujourd'hui.

A la question de **M. Pascal Rausis** concernant les coûts d'exploitation d'une telle installation, **M. Nicolas Brodard** répond qu'en conservant 4-5 téléskis, les coûts devraient être identiques.

En conclusion, **M. Nicolas Brodard** précise que tout le monde est conscient qu'il s'agit d'un projet ambitieux. Pour l'heure, pas un franc n'est acquis, mais le Comité de Direction est prêt à prendre son bâton de pèlerin pour trouver le financement nécessaire.

Présentation financière par M. Philippe Kilchoer

M. Philippe Kilchoer présente l'aspect financier du projet de la SRM La Berra.

Sur un coût d'environ Fr. 11'800'000.-, les subventions du FET (Fonds d'Équipement Touristique) s'élèvent à 49%. Quant aux subventions de l'ARG, elles sont de l'ordre de 25%. Toutefois, sur ces 25%, la Commune de La Roche, en tant que commune-siège, doit financer le 30% de ces 25%, soit 950'000.-. Le reste du financement est prévu par les contributions des communes-partenaires, des privés, du sponsoring, par une augmentation du capital-actions et les fonds propres.

L'objet soumis à l'approbation ce soir concerne la participation de notre Commune en tant que commune-partenaire. Ce montant sera mis en réserve jusqu'au démarrage du projet. Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 105'200.- et sera financé par l'utilisation des capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour la participation financière à la SRM La Berra. Au vu des analyses effectuées et des réponses obtenues, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Meinrad Kolly, constatant que l'Etat rediscute des fusions de communes, se demande s'il ne serait pas possible de remettre sur pied un projet. **M. Philippe Kilchoer** répond que l'Etat s'est effectivement doté d'une loi permettant d'obliger les communes à fusionner, mais que ce point n'est pour l'heure pas d'actualité. Pour le financement discuté ce soir, on ne peut pas se permettre d'attendre sur une éventuelle fusion.

M. Philippe Gaillard souhaite préciser que les stations fribourgeoises ont dû déposer auprès de l'Etat leurs projets pour les 10 ans à venir, ce qui représente plus de Fr. 60'000'000.-.

Approbation

Vote à mains levées

Participation financière à la SRM La Berra

APPROBATION : OUI 80 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2.1.5 Participation 2008 au PGEE

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Il s'agit d'un premier solde concernant l'établissement du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux). Certainement que d'autres investissements devront être budgétisés dans le futur, mais nous ne les connaissons pas encore à ce jour.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 6'310.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour la participation 2008 au PGEE. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Participation 2008 au PGEE, pour un montant de Fr. 6'310.-, et son financement

APPROBATION : OUI 68 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2.1.6 Aménagement d'un Jardin du Souvenir

Présentation par M. Thierry Moret

Il s'agit de l'aménagement d'un Jardin du Souvenir. En effet, le Columbarium est de plus en plus utilisé, et la durée d'une tombe au Columbarium est de 20 ans, en application du nouveau règlement.

Après cette échéance, ces tombes doivent disparaître. Pour ce faire, nous souhaiterions donner la possibilité aux familles de mettre les cendres de leurs défunts au Jardin du Souvenir. D'autre part, certaines personnes émettent le vœu que, après leur décès, leurs cendres soient déposées directement au Jardin du Souvenir. Cet aménagement est prévu du côté gauche de l'église.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 8'000.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour l'aménagement d'un Jardin du Souvenir. Au vu des analyses effectuées, la

Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Thierry Moret répond à diverses questions concernant la réalisation de cet aménagement.

Approbation

Vote à mains levées

Aménagement d'un Jardin du Souvenir, pour un montant de Fr. 8'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 60 / CONTREPARTIE 1

Point 5.2.1.7 Révision du PAL (Plan d'Aménagement Local)

Présentation par Mme Mireille Scherly

Notre Commune est au bénéfice d'un Plan d'Aménagement Local (PAL) approuvé par le Conseil d'Etat le 17 décembre 1991. En 2002, nous avons apporté une multitude de modifications du plan d'affectation des zones. Une révision partielle du secteur Montsoflo et un plan d'aménagement de détail « Scherwyl » ont été effectués, si bien que la gestion du PAL devient très difficile.

Un PAL doit être réexaminé au moins tous les 15 ans. Au-delà de cette exigence, l'initiative de la Commune désirant procéder à la révision du PAL est pertinente pour des raisons de conformité, de gestion et de développement.

Cette révision générale, outre qu'elle est obligatoire au sens de l'art. 33 al. 3 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions, consistera à créer les instruments de planification nécessaires pour répondre aux besoins de notre aménagement du territoire.

Une étude a été effectuée par le bureau d'urbanisme Archam & Partenaires, sur la base du plan directeur cantonal. Elle révèle un surdimensionnement d'environ 100'000 m² de zone résidentielle. En d'autres termes, cela veut dire que la révision générale du PAL devra tendre à une diminution de la zone à bâtir. Il s'agira, tout en ne pénalisant pas le développement communal, d'inventorier les terrains bloqués et de restructurer le plan d'affectation de zones avec les terrains rapidement disponibles pour la construction.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 80'000.-, financé par l'utilisation des capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour la révision du PAL. Au vu des réponses reçues, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. David Birbaum souhaite savoir comment est envisagée cette diminution de la zone à bâtir, notamment comment pour ceux qui se sont déjà acquittés de taxes. Seront-ils remboursés ?

Mme Mireille Scherly communique qu'il est trop tôt pour répondre à de telles questions, et que des discussions auront lieu avec les propriétaires concernés en temps utile.

M. Nicolas Brodard intervient en rappelant que les coûts de l'épuration à Vuippens sont basés sur la surface des zones à bâtir et demande comment les remboursements vont pouvoir s'effectuer. **M. Jérôme Tinguely**, qui est délégué à l'AIS, précise qu'une commission a été mise sur pied afin de revoir les statuts, qui devraient prochainement être approuvés. Ces statuts prévoient une modification de la clé de répartition.

Approbaton

Vote à mains levées

Révision du PAL (Plan d'Aménagement Local)

APPROBATION : OUI 49 / CONTREPARTIE 1

Point 5.2.1.8 Réfection de la toiture du Chalet de la Combert

Présentation par M. Joël Brodard

Il s'agit de la réfection de la toiture du Chalet de la Combert, plus précisément le pan côté autoroute, qui demande à être rénové, vu l'état des tavillons. Plusieurs infiltrations d'eau se font remarquer. Pour éviter que la charpente ne se détériore, il est prévu de remplacer les tavillons dudit pan.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 23'000.-, financé par des recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2008 pour la réfection de la toiture du Chalet de la Combert. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Approbaton

Vote à mains levées

Réfection de la toiture du Chalet de la Combert

APPROBATION : OUI 77 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissements pour l'année 2008. Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 1'547'960.-.

Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Pascal Rausis souhaite intervenir concernant le mobilier scolaire et rappelle qu'il y a quelques années déjà qu'un montant de Fr. 20'000.- est prévu au budget pour le remplacement de ce mobilier, soit une classe par année. **M. Pascal Rausis** est étonné de constater que, malgré le fait qu'il ne reste plus que le mobilier de deux classes à remplacer, cet investissement ne soit pas prévu au budget 2008. **M. Pascal Rausis** demande par conséquent que l'Assemblée se prononce sur cet investissement de Fr. 20'000.- pour le remplacement du mobilier dans une salle de classe.

M. Philippe Kilchoer tient à préciser que le Conseil a dû effectuer de nombreuses coupes dans le budget afin qu'il soit le plus équilibré possible. Après discussions, le Conseil a décidé de reporter le remplacement du mobilier scolaire d'une année.

Point 5.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Vote à mains levées

Budget de fonctionnement 2008

APPROBATION : OUI 79 / CONTREPARTIE 0

Vote à mains levées

Budget des investissements 2008

APPROBATION : OUI 75 / CONTREPARTIE 0

POINT 6. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER POUR INFORMATION

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer, Conseiller communal responsable des finances.

M. Philippe Kilchoer précise que pour répondre aux exigences de la Loi sur les Communes, le plan financier doit être présenté, pour information, lors de l'Assemblée communale.

Différents graphiques liés à ce plan financier sont présentés à l'écran et des commentaires sont apportés.

POINT 7. BUDGET 2008 DU FOYER ST-JOSEPH

Point 7.1 Budget de fonctionnement

Point 7.1.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Dominique Perroud, Directeur du Foyer St-Joseph.

M. Dominique Perroud précise que les prix de pension pour 2008 sont fixés entre Fr. 95.- et Fr. 98.- / jour. Il présente le budget 2008 à l'écran et le commente.

Il résulte du budget de fonctionnement 2008 un excédent de produits de Fr. 3'670.-.

Point 7.1.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2008.

Au vu de l'équilibre des comptes, la Commission préavise favorablement son acceptation par l'Assemblée communale

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Point 7.2 Budget des investissements

Point 7.2.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Dominique Perroud, Directeur du Foyer St-Joseph.

M. Dominique Perroud présente les divers investissements prévus, soit le remplacement des stores en toile de la terrasse et l'acquisition d'un séchoir à linge avec récupération pompe à chaleur. **M. Dominique Perroud** aurait aimé présenter le projet d'amélioration du chauffage, mais tous les résultats de l'étude ne nous sont pas encore parvenus. Ce projet devrait être présenté lors du prochain budget.

Le total des investissements est de Fr. 40'000.-, totalement financé par les fonds à disposition.

Point 7.2.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2008.

Au vu des explications et analyses effectuées, la Commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Point 7.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Vote à mains levées

Budget de fonctionnement 2008 du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 70 / CONTREPARTIE 0

Vote à mains levées

Budget des investissements 2008 du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 80 / CONTREPARTIE 0

POINT 8. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR 2008

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Alain Geiger, Président de la Commission Financière.

Depuis l'année 2007, les comptes des Communes doivent être contrôlés par une fiduciaire compétente.

C'est pourquoi la Commission Financière a demandé des offres à diverses fiduciaires de la place. Après avoir examinées celles-ci, nous proposons à l'Assemblée communale de nommer la Fiduciaire Jordan SA à Fribourg pour la révision des comptes 2007 de la Commune et du Foyer St-Joseph.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Nomination de la Fiduciaire Jordan SA en tant qu'organe de révision des comptes 2007 de la Commune et du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 64 / CONTREPARTIE 1

POINTS	<u>APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE</u>
9.	<u>L'ASSOCIATION RÉGIONALE LA GRUYÈRE (ARG)</u>
10.	<u>L'ASSOCIATION RÉSEAU SANTÉ ET SOCIAL DE LA GRUYÈRE (RSSG)</u>
11.	<u>L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ÉCOLE DU CYCLE D'ORIENTATION (CO DE LA GRUYÈRE)</u>

M. le Syndic, Joël Brodard, donne lecture du message remis par les comités de direction de l'ARG, du RSSG et du CO de la Gruyère, concernant l'approbation de leurs nouveaux statuts.

Les assemblées des délégués des associations régionales susmentionnées ont approuvé dernièrement des nouveaux statuts. Conformément à l'art. 109 bis de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, ces statuts devront être acceptés par les législatifs (assemblée communale, conseil général) de toutes les communes intéressées.

Pour l'essentiel, cette révision découle de la nouvelle Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 ainsi que de la loi du 16 mars 2006 modifiant la loi sur les communes (haute surveillance des communes et des associations de communes et adaptation partielle à la Constitution cantonale).

Les comptes des associations doivent désormais être contrôlés par un organe de révision (art. 98 et ss et 124 de la loi du 16 mars 2006).

L'art. 51 de la Constitution du canton de Fribourg prescrit également que les citoyennes et les citoyens actifs des communes membres d'une association ont le droit d'initiative et de référendum qui sont exercés conformément aux art. 123 a et ss LCo. Le droit d'initiative peut être exercé par le dixième du total des citoyens actifs des communes membres d'une association.

Le dixième du total des citoyens actifs des communes membres ou les conseils communaux du quart des communes membres peuvent demander qu'une décision de l'assemblée des délégués soit soumise au vote des citoyens dans les cas définis par la loi. Il est ainsi prévu que les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 2'000'000. -- sont soumises au référendum facultatif.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 20'000'000. -- sont soumises au référendum obligatoire. Il s'agit en réalité d'un contrôle démocratique nouveau qui n'existait pas jusqu'à ce jour au niveau intercommunal. La limite financière retenue à ce titre a été arrêtée d'un commun accord pour l'ensemble des districts fribourgeois.

Plutôt que de procéder à une révision partielle des statuts, il a été convenu, sur proposition du Service des communes, de procéder à une refonte complète des textes qui avaient déjà donné lieu à plusieurs avenants. Ce choix permet une plus grande transparence et facilite la consultation du document. Pour le reste, les statuts n'ont pas fait l'objet de modification d'importance, si ce n'est sous forme de toilettage des textes.

Au vu de ce qui précède, les comités responsables des associations susmentionnés invitent les législatifs communaux à approuver ces nouveaux statuts.

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation des nouveaux statuts de l'Association Régionale La Gruyère (ARG)

APPROBATION : OUI 46 / CONTREPARTIE 0

Approbation des nouveaux statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)

APPROBATION : OUI 46 / CONTREPARTIE 0

Approbation des nouveaux statuts de l'Association des Communes pour l'Ecole du Cycle d'Orientation (CO de la Gruyère)

APPROBATION : OUI 46 / CONTREPARTIE 0

POINT 12. DIVERS

Intervention de M. Héribert Heimo – Déchets pollués

M. Héribert Heimo demande si la Commune est au courant que du gravier hautement pollué provenant de chantiers à Bulle est stocké à La Roche. **M. le Syndic, Joël Brodard**, répond que le Conseil n'est pas informé de ce point. **M. Nicolas Brodard** intervient en précisant que le gravier est traité à Bulle, peut-être pas en totalité, mais qu'il n'est plus dangereux lorsqu'il arrive à La Roche.

Intervention de M. Norbert Kolly – Augmentation de trafic

M. Norbert Kolly intervient concernant l'augmentation de trafic sur la route des Planches. En effet, au vu du développement de la zone de sport (restaurant, port, place de sport, ...), la Commune prévoit-elle la réfection de la route ? Si l'on veut ouvrir nos « frontières » pour amener du monde, il faut adapter cette route en conséquence. **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que ce point a déjà été abordé par le Conseil et devra être discuté avec les services cantonaux ; il devrait être prévu durant les prochaines années, également au vu de nos moyens financiers.

Au terme de cette Assemblée et la parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic, Joël Brodard**, souhaite, au nom du Conseil communal, de bonnes Fêtes de fin d'année et une bonne année 2008.

L'Assemblée est levée à 22h15.

Joël Brodard
Syndic

Ariane Menoud
Secrétaire